

DEVENIR AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS

L'Agent des services d'hébergement a pour fonction de veiller au bien-être des personnes dans le cadre du maintien à domicile ou des résidents au sein des EHPAD où, il peut selon les établissements, participer aux « soins indirects » :

- Il nettoie les chambres, entretient et désinfecte les sols, les murs, les toilettes et les salles de bains.
- Il peut participer à la distribution des trois repas quotidiens (petits déjeuner, déjeuner, dîner).– Il peut aider les résidents à se nourrir à la demande du personnel soignant.
- Il peut aider l'aide-soignant à changer les draps, et les alèses des lits des malades, à les désinfecter, à vider les bassins.
- Il est responsable de la propreté de l'ensemble des locaux (salles, couloirs, lingerie...).
- Il participe au confort physique des malades en débarrassant les plateaux.
- Il doit aussi trier les déchets avant leur évacuation.
- Il prépare le linge sale avant qu'il ne soit emmené et range le linge propre.
- Il s'occupe de la préparation et de la dilution des produits d'entretien.

Programme

- Nettoyage des locaux et connaissance des produits
- Service des repas- Aide aux soins indirects
- Gestion du circuit du linge - Hygiène et sécurité alimentaire
- L'accompagnant face à la maladie d'Alzheimer -La bientraitance

Durée :

286 heures dont 126 heures en immersion en entreprise

Coût de la formation : 1500€ TTC

Conditions d'entrée : Test et entretien

Nombre maximum de stagiaire par session : 7

Public : Tout public

Validation :

Attestation de fin de validation des acquis et Attestation de formation HACCP